



**Réunion d'information Fournisseurs  
Projet de rénovation du parc des Buttes-  
Chaumont (Paris 19<sup>ème</sup>)**

- 3 juillet 2023 -

# Présentation des directions intervenantes dans le projet

## **DIRECTION DES ESPACES VERTS ET DE L'ENVIRONNEMENT (DEVE)**

- Service du Paysage et de l'Aménagement (SPA), Division Etudes et travaux n°1

## **DIRECTION DE LA VOIRIE ET DES DEPLACEMENTS (DVD)**

- Inspection Générale des Carrières

## **DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES (DAJ)**

- Bureau du droit des marchés publics

## **DIRECTION DES FINANCES ET DES ACHATS (DFA)**

- **S**ervice Achats espace public
- Service des Marchés
- Service Achat Responsable et Approvisionnement

# Sommaire

**01** La commande  
publique  
parisienne

**04** Comment  
répondre à nos  
consultations?

**02** Présentation du  
projet et enjeux

**05** Questions /  
Réponses

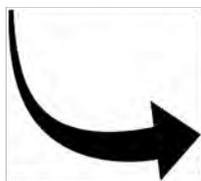
**03** Calendrier  
prévisionnel et  
éléments  
financiers

# 01

## La commande publique parisienne

# La commande publique parisienne

## En quelques chiffres clés



# Politique achat de la Ville de Paris

## Objectifs clés



# 2<sup>ème</sup> Schéma parisien de la commande publique responsable

## Orientations politiques

Schéma adopté le 16 décembre 2021  
disponible en ligne

- Orientations politiques et techniques pour nos contrats sur les aspects **d'attractivité économique, de transition écologique et d'inclusion**
- **L'accès de tous les acteurs économiques** à la commande publique parisienne : TPE/PME, structures de l'ESS, entreprises locales, etc.
- Un renforcement de **l'effectivité des outils d'achats responsables** pour tous les contrats de la commande publique parisienne

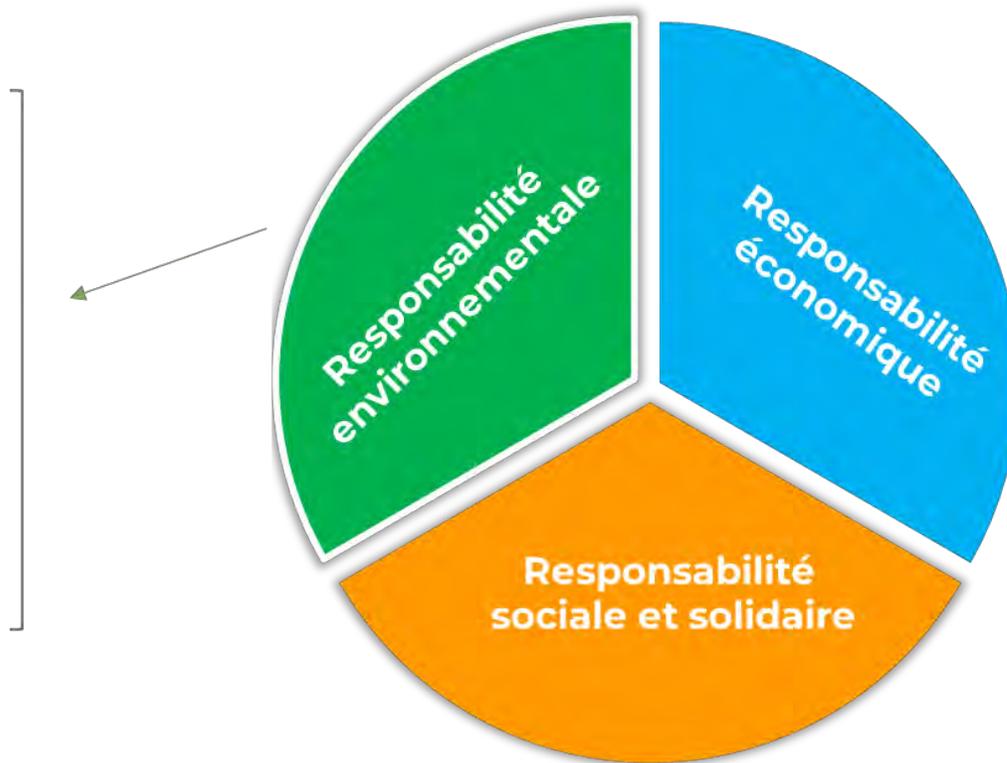


## 2<sup>ème</sup> Schéma parisien de la commande publique responsable

### Actions visant à structurer les achats autour de l'économie circulaire

**Intégrer dans les contrats, dès la conception des projets, des dispositions favorables à l'économie circulaire** : produits éco-conçus, matériaux biosourcés, sobriété énergétique, anti-gaspillage, réemploi, fin de vie, etc.

**Raisonner en coût global et analyse des coûts du cycle de vie** et analyser les coûts du cycle de vie lorsque cela est possible



## 2<sup>ème</sup> Schéma parisien de la commande publique responsable

### Actions du SPASER relatives à l'insertion et à la conduite responsable des entreprises

#### Conduite responsable des entreprises

**Poursuivre la vigilance sur le travail dissimulé et le dumping social**, notamment par la détection des offres anormalement basses.

**Développer les dispositions visant à améliorer les conditions de travail** des salarié.e.s des entreprises titulaires



#### Insertion

**Diversifier les segments d'achats porteurs d'une clause sociale d'insertion** afin de varier les métiers proposés.

**Développer l'utilisation de critères de sélection relatifs à la qualité des parcours d'insertion**

# Les grands principes de la commande publique

## Charte de déontologie Achats de la Ville de Paris

<https://www.paris.fr/pages/la-politique-fournisseur-de-la-collectivite-parisienne-15988>

La Ville de Paris a mis en place une **charte de déontologie achats** pour permettre aux acheteurs de développer des relations transparentes avec les fournisseurs

Les rencontres fournisseurs doivent respecter les **grands principes de la commande publique** et les règles déontologiques de l'achat



# Échanges avec les acteurs économiques

## Une communication multicanale selon l'état d'avancement des projets

### Programmation Achat

Rencontres plénières  
annuelles

Informations très générales

Projet d'achats prévus dans  
les 2 ans

### Réunion d'information fournisseurs

Selon les projet achats

Rencontres plénières

Projet d'achats dans les 6  
mois

### Rendez-vous de sourcing

Rendez-vous bilatéraux  
avec certains opérateurs  
économiques

informations et échanges

Projet d'achat dans les 2  
mois

# 02

## Présentation du projet et enjeux

# Sommaire

**21** Localisation

**2.2** Un parc  
emblématique du  
XIX<sup>e</sup> siècle

**2.3** État actuel de la partie  
centrale du parc

**2.4** Actions de  
sécurisation engagées

**2.5** Expertises  
mobilisées

**2.6** Les contraintes

**2.7** Objectifs

**2.8** Missions et  
organisation attendues

# 2.1

## LOCALISATION

# Localisation

Situé dans le 19ème arrondissement de Paris, le parc des Buttes Chaumont s'étend sur 24,7ha et est ceinturé par les rues Manin, de Crimée, Bolivar et Botzaris.

Le parc comprend 6 entrées principales et 9 secondaires.

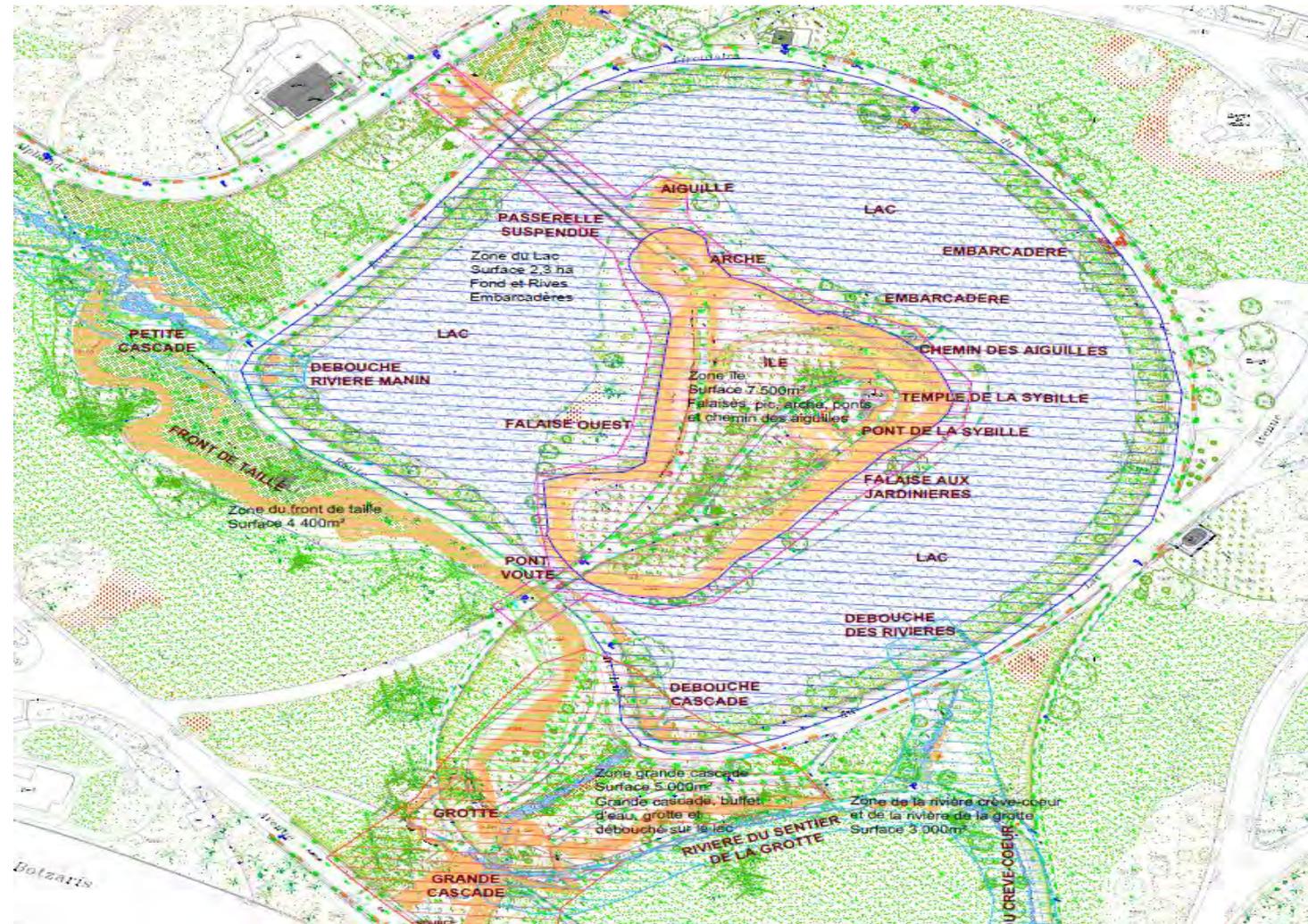
Les études en cours sont concentrées sur le cœur du parc :

- Le lac,
- L'île,
- La Grotte,
- Les 2 cascades
- Le Front de taille.



# LA ZONE DE RESTAURATION

- L'ILE
- L'AIGUILLE
- LE TEMPLE DE LA SYBILLE
- LE LAC
- LA PASSERELLE SUSPENDUE
- LE PONT VOUTE
- LA GROTTTE ET SA CASCADE
- LA RIVIERÈRE MANIN
- LE FRONT DE TAILLE



# 2.2 Un parc emblématique du XIX<sup>e</sup> siècle

## Un parc emblématique du XIXe siècle



**1867** : inauguration du parc des Buttes Chaumont, créé par le « Jardinier » Jean-Pierre Barillet Deschamps sous la férule de l'ingénieur polytechnicien Adolphe Alphand.



Création des berges tout autour de l'île

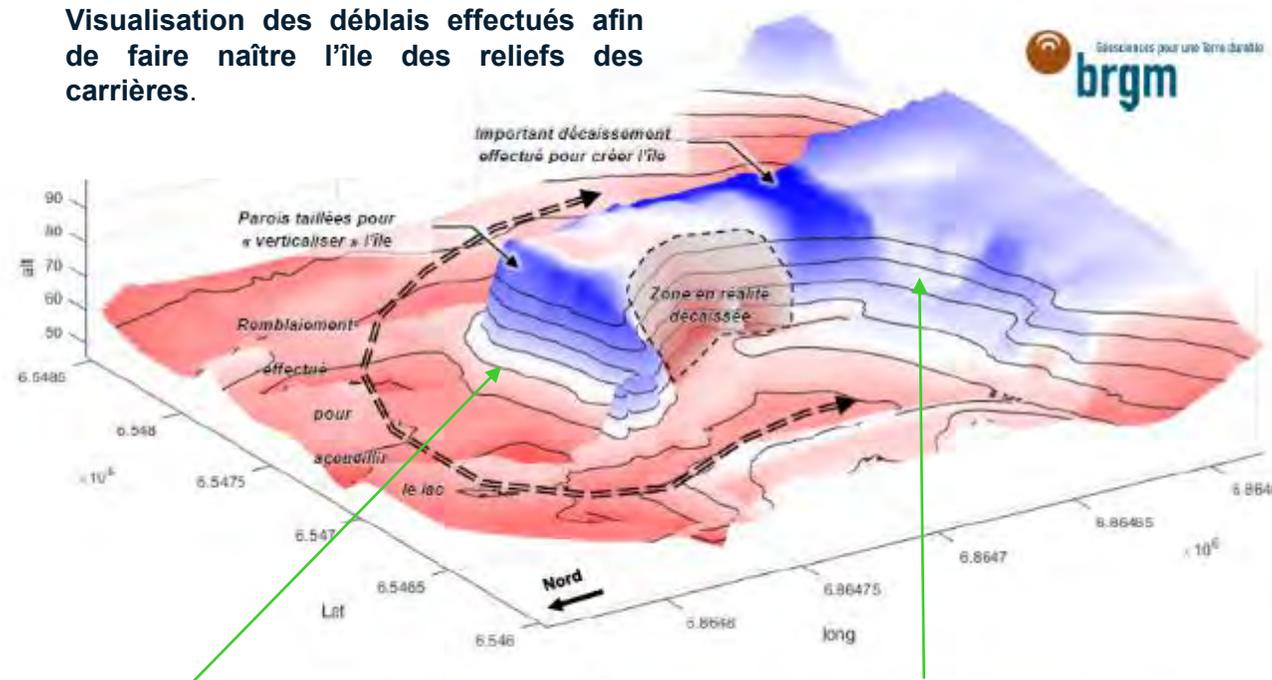
## Principe de conception :

Architectes, ingénieurs et paysagistes se sont appuyés sur le relief naturel des carrières de gypse afin de concevoir les éléments pittoresques du parc :

### En particulier :

- **Création des falaises similaires aux falaises abruptes de la côte normande** : en recouvrant les parois de gypse d'un manteau de béton reproduisant de faux lits de pierres calcaire similaires.
- **Création de la grotte** : en profitant de l'entrée des carrières
- **Création de l'île** : en utilisant une avancée de gypse délaissée

Visualisation des déblais effectués afin de faire naître l'île des reliefs des carrières.



## Principe de conception : les aménagements successifs



*Vers 1867...  
L'eau vient jusqu'au pied des falaises.*

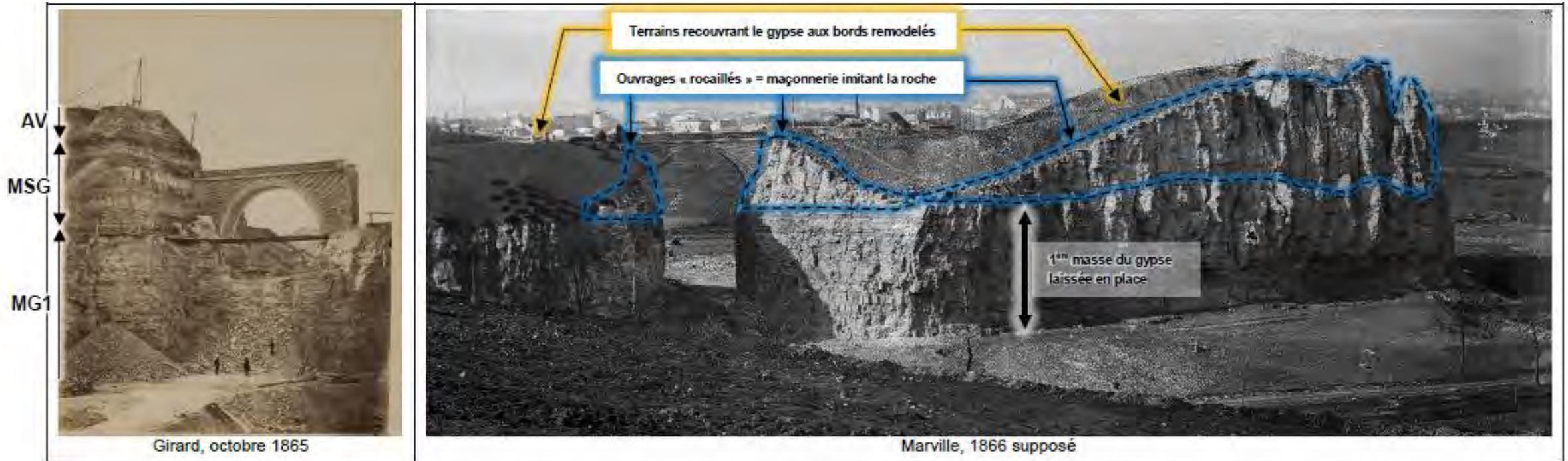


*Fin XIXème  
Aménagement d'une berge sur  
tout le pourtour de l'île.*



*Début XXème (1902)  
Réalisation des jardinières sur la  
face est de l'île.*

## Principe de conception : les aménagements successifs



1865  
Réalisation du pont voûté.

1866  
Évidement de la masse de gypse sous le pont voûté et rehaussement par remblais du sol de la future île.

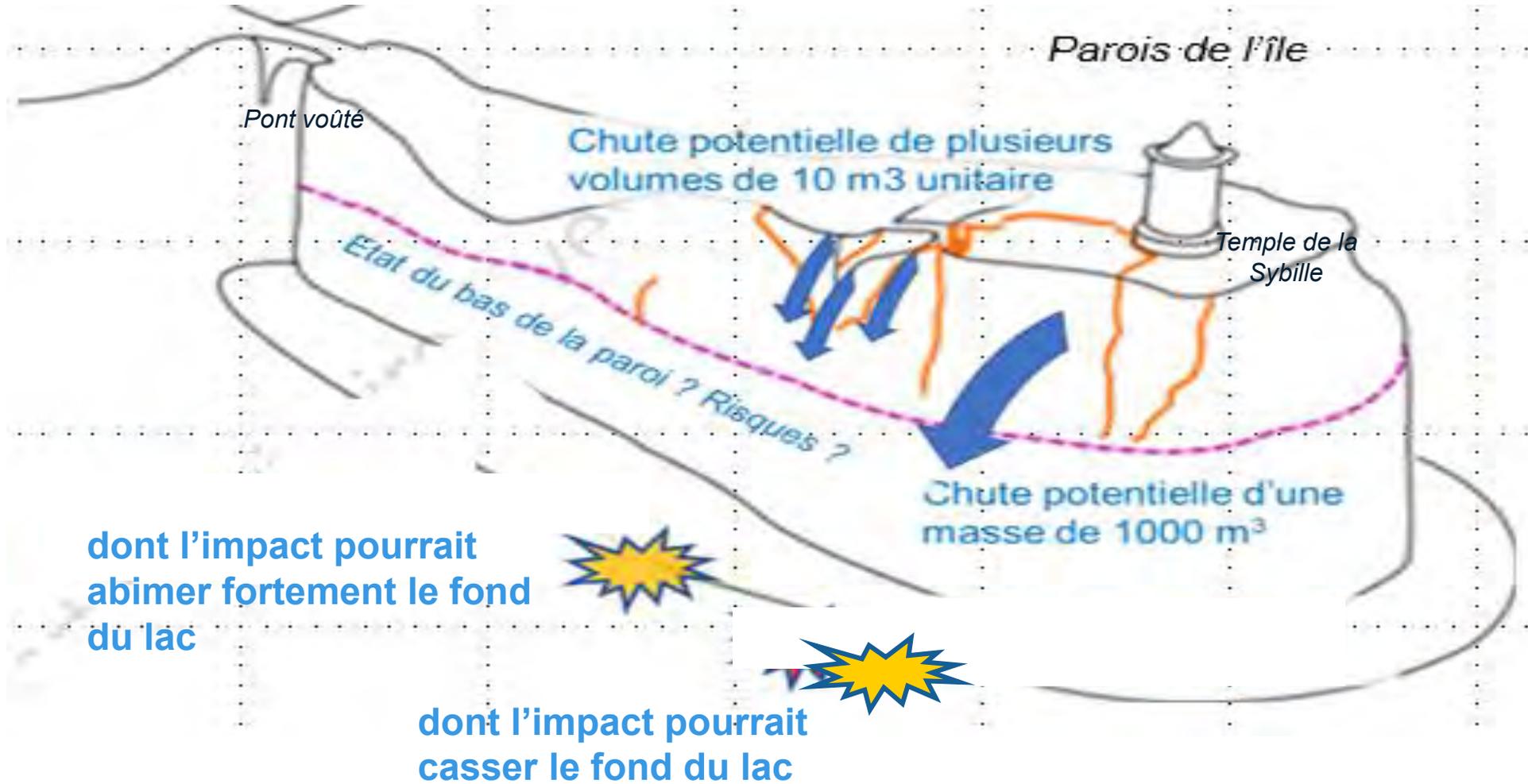
# 2.3 État actuel de la partie centrale du parc

## Rappel des principales interventions suite aux désordres constatés depuis 150 ans



# Aujourd'hui : risques et aléas (extrait du rapport du BRGM de juin 2022)

Le parc présente des instabilités de nature à générer une insécurité pour le public



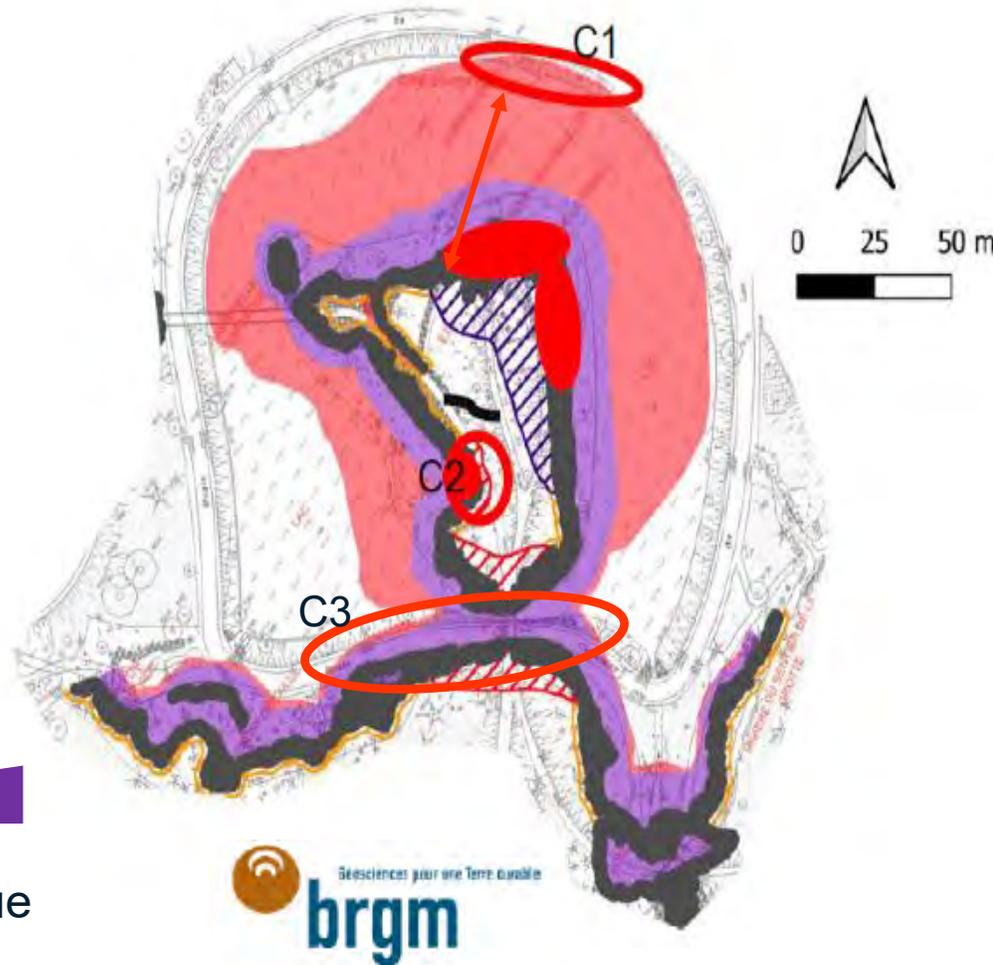
# Synthèse des zones à « risques et aléas » définies par le BRGM (décembre 2022) et actions de surveillance mises en place par la Maitrise d'ouvrage

*Cercles rouges pleins :  
Signaux précurseurs à  
la rupture visible*

*Cercles rouges vides :  
Zones circulées  
impactées lors  
d'éboulements*



Gradation risque



C1 : Prévoir contrôles visuels réguliers de l'état de la paroi. Abords de la berge située en vis-à-vis à protéger en cas de signe d'instabilité majeure.

C2 : Fermeture du cheminement pour éviter la zone. Mise en surveillance de la déformation de la paroi ouest.

C3 : Neutralisation de la route circulaire sur la portion exposée aux chutes de blocs. Prévoir contrôles visuels réguliers de l'état de la paroi. Au besoin, purge ou confortement.

# 2.4 Actions de sécurisation engagées

## 4.1 Zones fermées au public

Aperçu des chemins et ouvrages fermés au public progressivement depuis 2015 en fonction des risques apparus (zone hachurée)  
**5% de la superficie du parc**

*Le pont suspendu*

*L'île*

*La petite cascade*

*Le front de taille*

ZOOM  
Partie centrale

*L'embarcadère*

*Le pont et le chemin des aiguilles*

*Le chemin et le pont menant au temple de la Sybille*

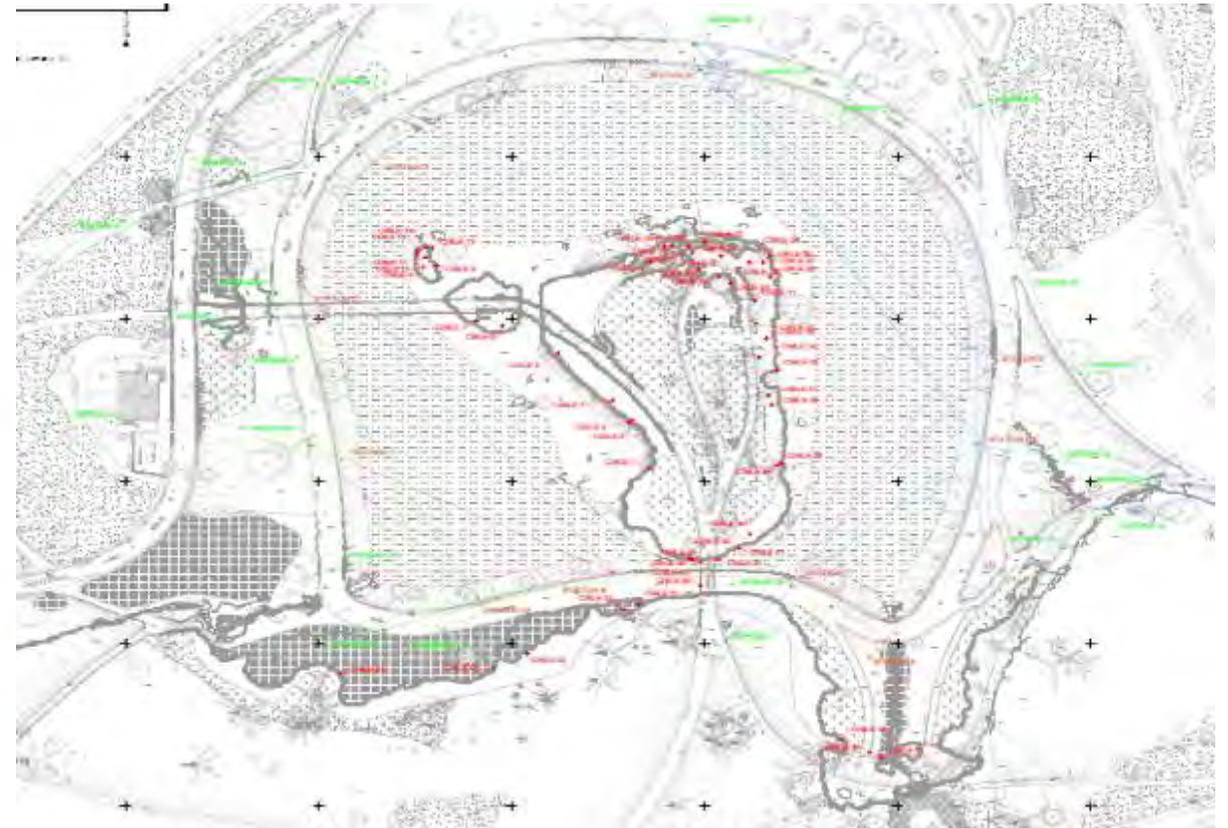
*Le pont voûté*

*La partie sud-ouest de l'allée circulaire du lac*

## Actions engagées: pose de cibles et suivi des déformations

- **Suivi topographique : Mise en place des cibles de surveillance, à partir d'un état 0, suivi bi mensuel des déplacements de 55 cibles depuis le 14/11/2022**
- **A date : pas d'alerte majeure**

Synthèse des stations  
de mesures et  
secteurs visés



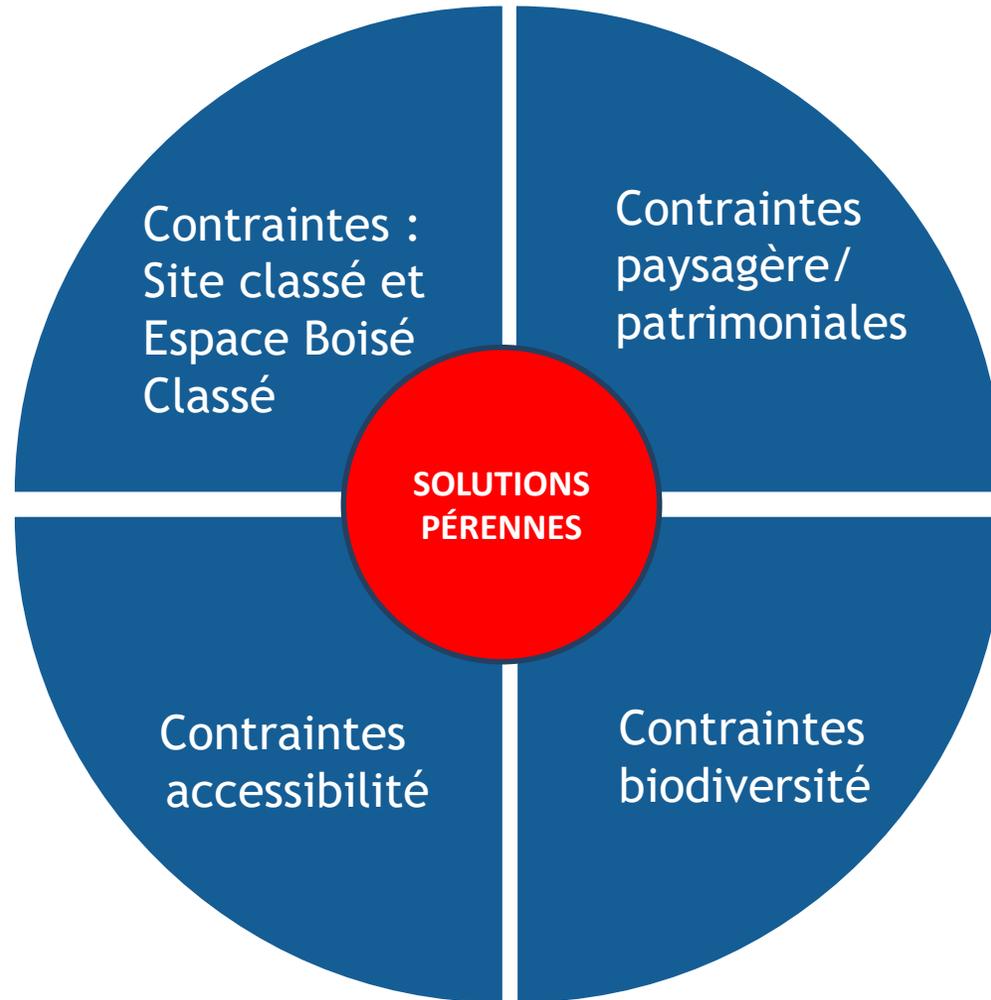
# 2.5 Expertises mobilisées

# Équipe projet : de nombreuses expertises mobilisées

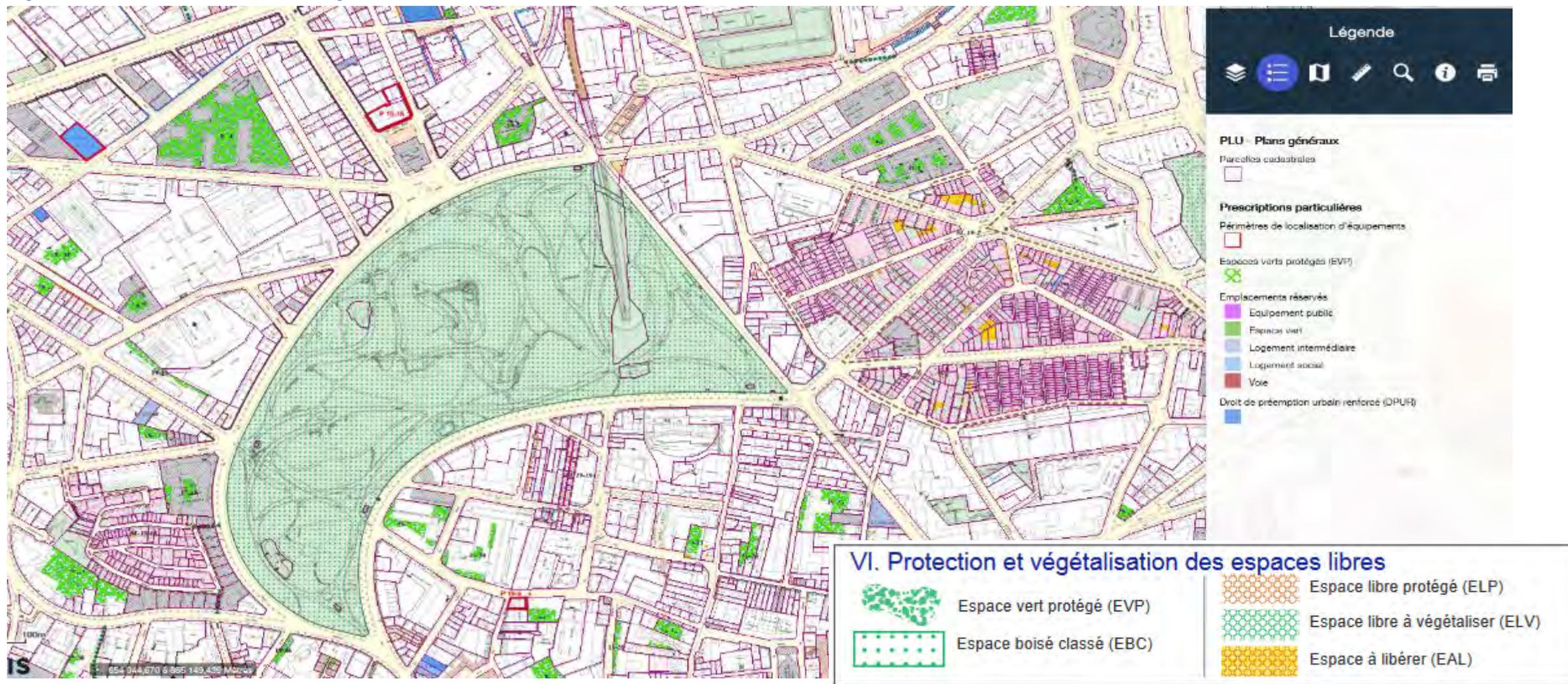
Organisme/ Prestataire	Expertises	Missions
Mairie de Paris Direction des Espaces Verts et de l'Environnement ( DEVE)	Expertise sur le paysage, sur les sols, sur toutes les strates végétales et sur la biodiversité	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Maitrise d'ouvrage</li> <li>➤ Maitrise d'œuvre</li> </ul>
Mairie de Paris Inspection Générale des Carrières (IGC)	Service de prévention de la Ville de Paris des risques de mouvements de terrain liés aux anciennes carrières et à la dissolution du gypse antéludien à Paris et dans les trois départements de Petite Couronne.	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Étude des sous-sols, afin de déterminer les meilleures solutions de confortement</li> <li>➤ Suivi permanent des sous-sols et carrières</li> </ul>
Bureau Régional de Recherches Géologiques et Minières (BRGM)	Référence nationale pour gérer les ressources et les risques du sol et du <b>sous-sol</b> .	<p>Depuis 2022</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Phase 1 : études préliminaires, rapports d'analyses, carte SIG et rendu en juin 2022</li> <li>➤ Phase 2 : en cours, plan de surveillance, instrumentation et assistance et préconisations</li> </ul>
Assistance à Maitrise d'Ouvrage	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Pôle patrimoine, histoires des jardins</li> <li>➤ hydraulique, environnement, biodiversité</li> <li>➤ Génie civil, structure</li> </ul>	<p>Assistance Technique à Maitrise d'Ouvrage :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Conserver la dimension patrimoniale, historique et environnementale du site.</li> <li>➤ Contrôles solutions techniques, auditions et aide à l'établissement pièces techniques</li> </ul>
Inspection générale de l'environnement et du développement durable Architecte des bâtiments de France	Site Classé – Code de l'environnement - Patrimoine paysager Abords de monuments historiques – Loi LCAP du 16 juillet 2016 Espaces boisés classés	<p>Accompagnement du projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Suivi et expertise technique</li> <li>➤ Instruction</li> <li>➤ Inspection générale (IGEDD) début 2023</li> </ul>

# 2.6 Les contraintes

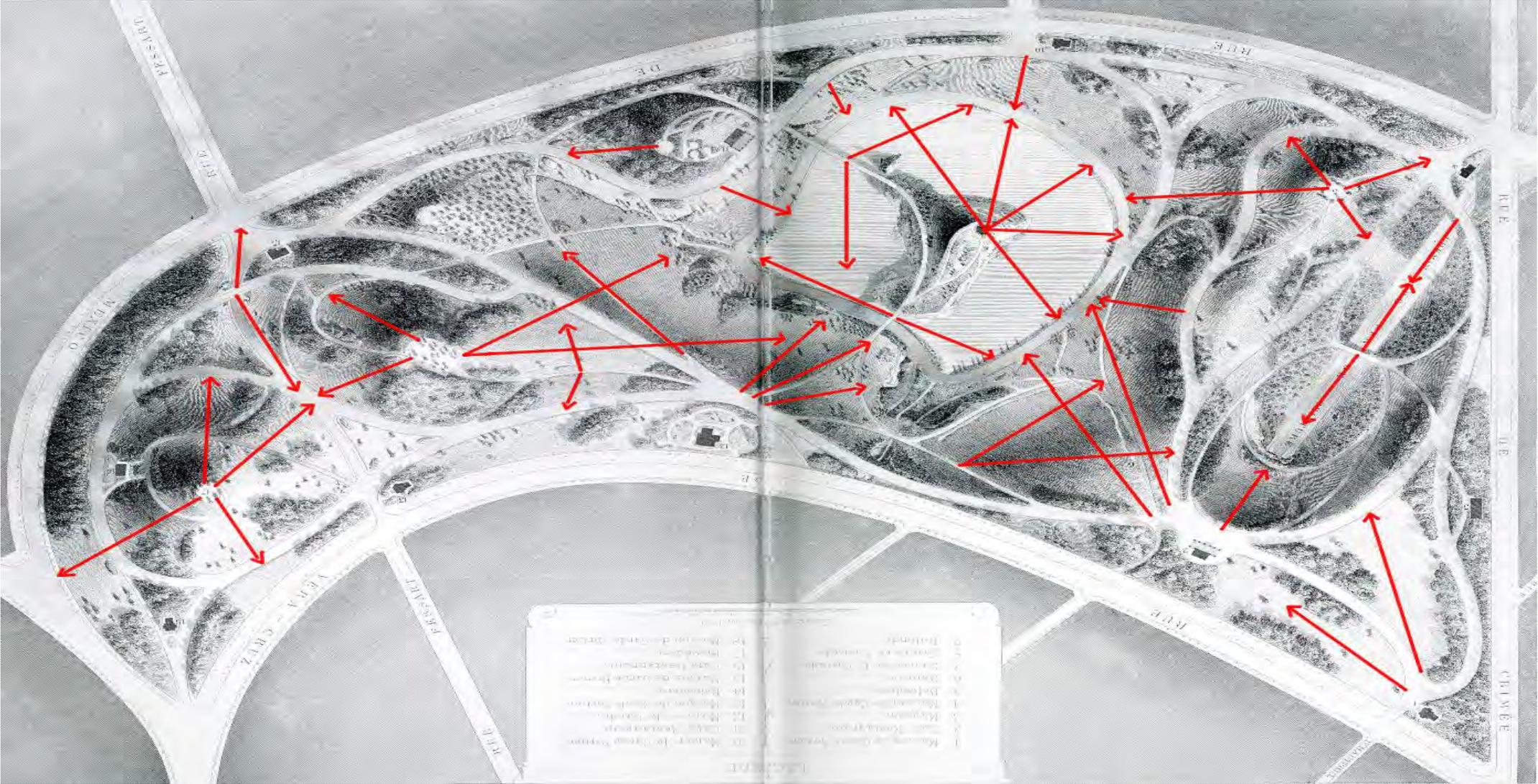
## LES CONTRAINTES



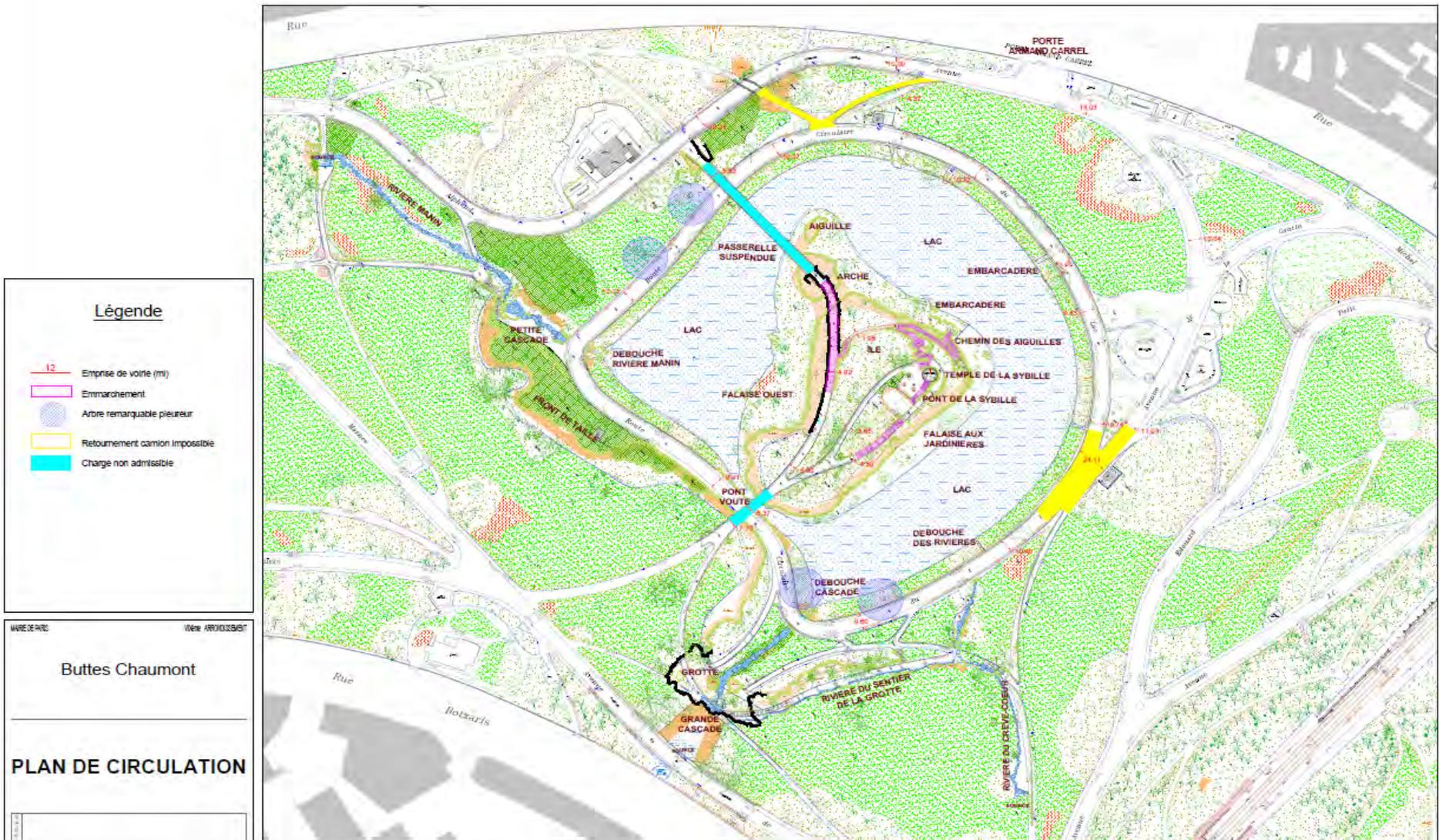
# Carte PLU : un Espace Boisé Classé depuis le 23 juin 1958 au titre des sites (loi du 2 mai 1930)



# Une volonté originelle de dégager de nombreux angles de vues en tous points du parc



# Une accessibilité aux différents sites très contraints : portance, largeur, gabarit...



## Contrainte biodiversité : Évolution de la végétation et de la faune



A l'origine du parc



Maintenant

# 2.7 Les objectifs

OUVRAGES CONCERNES	OBJECTIFS
L'ensemble de la zone à restaurer	Stabilisation du sous sol
Les parois	Traitement de l'ensemble des fissurations non architecturales (causes)
L'île et l'aiguille	Confortement et reprise des éléments non naturels Pérennisations des types d'accrochages et des ouvrages de soutènement Évacuation maîtrisée des eaux Conservation de l'aspect pittoresque
L'île	Traitement des allées et du temple de la Sybille, dans le style d'origine
Pont voute	Remise en état de l'ouvrage pour sa réouverture : structure
Passerelle piétonne	Remise en état de l'ouvrage pour sa réouverture : structure et rocaillage
Grotte et cascade	Traitement structurel et architectural pour préserver la cascade et les stalactites

OUVRAGES CONCERNES	OBJECTIFS
La rivière Manin et sa petite cascade	Traitement structurel afin d'assurer sa remise en eau avec imperméabilisation, reprise rocaillage et rustication
Le front de taille	Traitement des falaises par confortement pérenne, dé-végétalisation espèces invasives et solutions pour éviter les dissolutions de gypse, dans le maintien de la biodiversité
Le lac	S'assurer de la résistance structurelle du lac, de son imperméabilisation et du traitement des biefs

# 2.8

## MISSIONS ET ORGANISATION ATTENDUES

## MISSIONS ATTENDUES ETUDES ET TRAVAUX :

### Génie civil



- Géotechnique
- Fondations (superficielles et profondes)
- Hydraulique (drainage et assainissement)
- Ouvrages de soutènements : neufs et réhabilitation
- Ouvrages d'arts

### VRD



- Voirie
- Réseaux
- Évacuation
- Terrassement
- Remblais

### Espaces paysagers



- Travaux pour biodiversité : préservation et ajout
- Traitement végétation invasive
- Plantations
- Arrosage
- Maçonnerie paysagère

### «Histoire et jardins»



- Rocailage
- Rusticage
- Oeuvre d'art

# 03

**Organisation de la  
consultation/ montage achat  
et calendrier**

## Le cadre juridique envisagé

- Recours à un marché de **conception-réalisation**: marché de travaux permettant à l'acheteur de confier simultanément la réalisation d'études (la conception) et l'exécution de travaux à un groupement d'opérateurs économiques (cf Code de la Commande Publique – article L2171-2)
- Recours à la procédure du **dialogue compétitif** : procédure par laquelle l'acheteur dialogue avec les candidats admis à y participer en vue de **définir ou développer les solutions de nature à répondre à ses besoins** et sur la base desquelles ces candidats sont invités à remettre une offre » (cf Code de la Commande Publique- art L2124-4).

# Planning retenu pour les études et travaux



**Dialogue compétitif**



**Travaux**



# 04

**Comment répondre à nos consultations?**

# Accéder aux marchés franciliens

## Maximilien : le portail des marchés publics franciliens

<http://maximilien.fr>

(accès à l'Espace Entreprises)

- Une inscription simplifiée
- Inscription à l'alerte email automatique
- Passage obligé pour permettre aux opérateurs économiques de poser leurs questions en cours de consultation, sur le dossier consultation en ligne
- Outil privilégié pour les échanges avec les soumissionnaires par messagerie sécurisée

# Recommandations pour répondre à nos consultations

## Plusieurs voies possibles

**Seule** : l'entreprise dispose des capacités et des moyens

**En groupement (co-traitance)** : groupement momentané d'entreprises (GME), s'associer pour être plus pertinent

- ✓ L'intérêt : réunir des compétences et / ou des capacités

**Sous-traitance**: dans ce cas, aucun lien contractuel entre le sous-traitant et la personne publique. Permet également d'apporter des compétences et/ou capacités.

**Attention, une fois leur pli déposé, les candidats ne pourront plus changer la forme de leur candidature (individuelle/ en groupement), ni – en cas de groupement – l'identité du mandataire, la composition ou la forme du groupement.**

# Répondre à nos consultations – phase candidature du dialogue

## Nos attentes

Présenter les éléments permettant de mettre en valeur la candidature de l'opérateur économique (ou groupement d'opérateurs économiques) tels qu'ils sont demandés dans le Règlement de Consultation (RC)- phase candidature

En cas de groupement, ces éléments seront à fournir pour l'ensemble des membres du groupement.

Et dans l'hypothèse où un candidat souhaiterait s'appuyer sur les capacités d'un sous-traitant pour justifier d'une compétence qu'il ne possède pas en propre, les éléments demandés au RC seront aussi à fournir pour le sous-traitant.

**Attention; il est rappelé que la sous-traitance n'est pas possible pour les missions que la ville considère comme tâches essentielles (mentionnées au cahier des charges): celles-ci devront être directement exécutées par le candidat.**

# Phase candidature: sélection des candidats et vérification

- **Seuls certains candidats seront retenus aux phases suivantes du dialogue**; le nombre de candidats admis ainsi que les critères de sélection permettant de classer les candidats entre eux seront précisés au RC de la phase candidature.
- Néanmoins, une fois la sélection opérée, **les candidats pressentis seront invités à fournir un ensemble de documents permettant de vérifier leur non-interdiction de soumissionner à un marché public.**
- **Si un candidat sélectionné n'est pas en mesure de fournir les documents demandés permettant de vérifier la non-interdiction de soumissionner à un marché public, sa candidature ne pourra être reconnue et le pouvoir adjudicateur sollicitera le candidat non sélectionné suivant, dans l'ordre du classement.**

# Phase de dialogue et offres finales

- **Dans premier temps (au stade du dialogue)** les candidats sélectionnés seront invités à remettre leurs **propositions financières, techniques, graphiques, administratives...** répondant aux besoins au pouvoir adjudicateur tels qu'exprimés dans le programme fonctionnel. A ce stade rien n'est encore figé, il est attendu des propositions qui ne constituent pas des offres engageantes, pour alimenter le dialogue.
- Sur cette base, le dialogue sera organisé avec l'ensemble des soumissionnaires sur la base d'une ou plusieurs auditions, et pourra donner lieu à des échanges écrits ainsi que la remise de nouvelles propositions sur la base d'un programme fonctionnel ajusté.
- Dans un **second temps (à l'issue du dialogue)** les soumissionnaires seront invités à remettre une **offre finale** sur la base d'un programme fonctionnel définitif et des pièces financières définitives), et optimisée par rapport aux **critères** énoncés au RC de la phase offre finale et leurs pondérations.
- Une **prime sera versée aux soumissionnaires** ayant remis une offre finale recevable, à l'exception du futur titulaire (dont la prime sera déduite du montant du marché).

# L'attribution du marché

**L'attributaire pressenti doit fournir un ensemble de documents suite à l'attribution du marché et notamment :**

- L'ensemble des pièces permettant de vérifier la non-interdiction de soumissionner à un marché public (les mêmes documents que ceux fournis à l'issue de la phase candidature, mais actualisés)
- L'acte d'engagement dûment complété et signé
- Les pouvoirs nécessaires à la signature du marché et les pouvoirs financiers (le cas échéant)
- La répartition des paiements dans le cadre d'un groupement

**Si l'opérateur économique n'est pas en mesure de fournir les documents demandés permettant de vérifier la non-interdiction de soumissionner à un marché public, le pouvoir adjudicateur devra se reporter sur le candidat ayant proposé la deuxième offre la mieux classée.**

# Recommandations concernant la dématérialisation

## Nos conseils

- Pour toutes les consultations lancées depuis le 1er octobre 2018,  
**SEULS LES PLIS ELECTRONIQUES SONT ACCEPTES**
- Tester votre configuration en ligne
- Pas de signature (manuscrite ou électronique) exigée au moment du dépôt du pli

# Quelle signature électronique ?

## Signature exigée pour l'attributaire **UNIQUEMENT**

Quelles **pièces** ?

- Acte d'engagement
- Mise au point le cas échéant
- Dc4 (acte de sous-traitance) le cas échéant



Préconisation d'acquérir un **CERTIFICAT ELECTRONIQUE NOMINATIF** qui garantit :

- La période de validité
- La chaine de certification
- La non révocation
- La non répudiation

**Obtenir la signature :**

<https://www.economie.gouv.fr/daj/dematerialisation-publication-version-3-janvier-2019-des-guides-tres-pratiques-pour-accompagner>

**05**

**Questions-réponses**

**Merci de votre attention !**

Pour nous contacter : [dfa-sara-par@paris.fr](mailto:dfa-sara-par@paris.fr)

# Ressources utiles

1. Faire une [demande de contact avec un acheteur de la Ville](#)
2. Se renseigner sur la [politique d'achat de la Ville](#) et consulter le [2<sup>ème</sup> Schéma parisien de la commande publique responsable](#)
3. S'informer sur les [Actualités et évènements fournisseurs](#)
4. Se renseigner sur [la relation avec les fournisseurs](#) et prendre notamment connaissance de l'organigramme de la Direction des Finances et des Achats, des différents interlocuteurs au sein de la Sous-direction des Achats et la Charte de déontologie
5. Prendre connaissance du [Guide d'utilisation de la plateforme Maximilien](#), identifier des partenaires pour répondre aux marchés et vous mettre en veille sur nos consultations lancées dès 40 000 euros HT sur votre secteur d'activité en créant des alertes mail sur la plateforme: <http://www.maximilien.fr/>
6. Découvrir le [Portail Paris Fournisseur](#) (réservé aux titulaires de nos marchés)
7. Se renseigner plus généralement avec [l'Open Data Paris](#)

**Réunion d'information fournisseurs du 3 juillet 2023 relative au projet de rénovation  
du Parc des Buttes Chaumont**

Compte-rendu des questions/réponses en séance

**Question 1 :** Quelle est l'origine de l'eau utilisée dans le projet ?

**Réponse :** L'eau utilisée dans le projet provient du bassin de la Villette et des eaux pluviales évacuées. Cependant, le réseau actuel éprouve des difficultés. Il est donc prévu de travailler en circuit fermé pour la création d'un réseau d'eau.

**Question 2 :** Des prestations de maîtrise d'œuvre sont-elles prévues ? Le rôle du paysagiste a-t-il été défini ?

**Réponse :** Une maîtrise d'œuvre, notamment paysagère, sera effectivement intégrée au projet.

**Question 3 :** Est-ce qu'il y a des zones ou ouvrages dans le projet qui comportent du métal ?

**Réponse :** Oui. Cependant, les types de métaux présents sont très hétérogènes et peu connus à ce stade.

**Question 4 :** Y a-t-il des traces de coloration sur les rocaillages ?

**Réponse :** Les informations concernant les éventuelles traces de coloration sur les rocaillages ne sont pas disponibles à ce stade. Le processus de rustication devra être artisanal.

**Question 5 :** La Ville a-t-elle réalisé un diagnostic phytosanitaire du patrimoine arboré ?

**Réponse :** Un diagnostic phytosanitaire du patrimoine arboré est en cours de réalisation par la Ville. Les résultats de ce diagnostic figureront dans le dossier de consultation.

**Question 6 :** Quelles sont les tâches essentielles du projet ?

**Réponse :** Les tâches essentielles du projet ne sont pas définies à ce stade. Elles seront détaillées dans le dossier de consultation.

**Question 7 :** Comment seront prises en compte les contraintes d'accès au site dans l'organisation des opérations de travaux ?

**Réponse :** Cette problématique fait partie intégrante de l'opération. Il est important de noter que le parc ne sera pas fermé au public pendant les travaux. Il reviendra aux opérateurs de proposer des solutions pour l'accès aux sites, notamment pour l'acheminement des matériaux et engins.

**Question 8 :** Est-ce que des bureaux d'ingénierie peuvent faire partie d'un groupement s'ils ont déjà travaillé sur le projet ?

**Réponse :** En raison du principe d'égalité de traitement des candidats, les bureaux d'ingénierie ayant contribué aux études relatives au présent projet ne pourront concourir.